

Conditions de vie
des étudiants 2014

Fiche n°2 Budget

OVEFIP
1, Rue Thomas Becket
76821 Mont Saint Aignan cedex



Point méthodologique

Les enquêtes conditions de vie des étudiants

Depuis 2008, l'OVEFIP réalise des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants de l'université de Rouen. Inspirées de celles de l'OVE national, ces enquêtes balayent selon les années, différents thèmes relatifs aux conditions de vie étudiante : logement, budget, transports, pratiques culturelles, santé, précarité, etc.

La présentation de cette enquête est différente des années précédentes. Les résultats sont désormais consultables sous forme de fiches thématiques.

Déroulement de l'enquête

Le champ de l'enquête regroupe une grande partie des étudiants de l'université de Rouen. 19 139 étudiants de niveau L1 à M2 ont été enquêtés, y compris les étudiants de PACES à DCEM3 pour la médecine, de Pharma1 à Pharma5 pour la pharmacie, de DUT et de licence professionnelle.

En mars 2014, les 19 139 étudiants concernés ont reçu sur leur adresse électronique étudiante un lien leur permettant de répondre au questionnaire en ligne. Début mai 2014, 1 990 étudiants avaient répondu, soit un taux de réponse de 10 % (12 % en 2012 et 13 % en 2011).

Des disparités assez importantes ont été trouvées entre l'échantillon et la population globale enquêtée (données issues des bases d'inscription de l'université).

Un redressement était donc nécessaire afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon. Il a été effectué par la méthode des quotas indépendants, sur 3 variables : le sexe, le niveau d'études et la composante. La structure de l'échantillon est donc après redressement, totalement identique à la population étudiée, sur ces 3 critères.

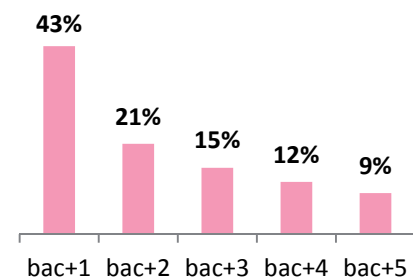
La population enquêtée

58 % des étudiants concernés sont des femmes (56 % en 2012) et 42 % des hommes. La proportion de femmes est supérieure à celle des hommes à chaque âge, à deux exceptions près, 25 ans et 28 ans.

Ces étudiants ont en moyenne 20,5 ans (médiane à 20 ans).

Par ailleurs, la part des étudiants de nationalité étrangère est de 5 %.

Le niveau Bac+1 est le plus représenté, ainsi 43% des étudiants sont inscrits en L1 ou autres formations de niveau Bac+1. La part des étudiants dans les formations de niveau Bac+2 est nettement plus faible : 21 %. Cette différence s'explique notamment par une forte réorientation à la suite de la première année à l'université (pour plus d'informations : Cf l'étude « suivi de cohorte des bacheliers 2009 » de l'OVEFIP).



Répartition des étudiants selon le niveau d'études

Définition

Une partie des analyses fait référence au mode de résidence. On distingue les étudiants cohabitants qui résident chez leurs parents ou chez d'autres membres de la famille, des décohabitants qui ne sont plus logés dans la famille.

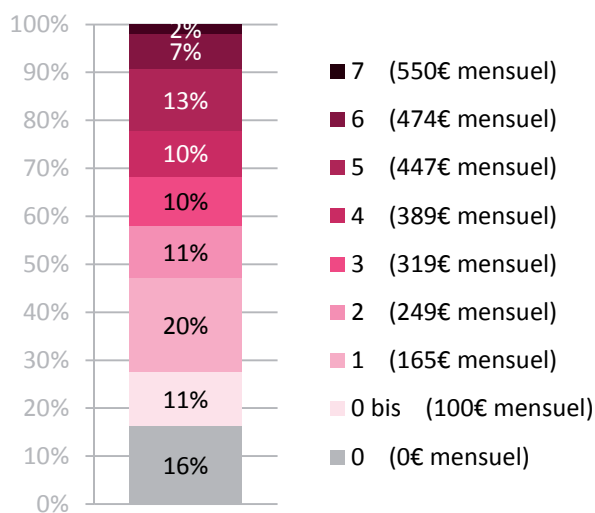
63 % des étudiants enquêtés décohabitent.

Ressources

Aides de la collectivité

67 % des étudiants perçoivent au moins une aide de la collectivité. Le montant mensuel moyen s'élève à **319 €**. La part d'étudiants concernés ainsi que le montant perçu n'ont pas significativement évolué par rapport à la dernière enquête (2012).

Les principales aides de la collectivité sont la bourse d'état sur critères sociaux et les aides au logement de type APL (Aide Personnalisée au Logement).



*Echelons de la bourse d'état
Champ : 46 % d'étudiants boursiers*

46 % des étudiants enquêtés perçoivent une bourse d'état sur critères sociaux : 48 % pour les décohabitants, 42 % pour les cohabitants (Cf définition page 1).

Les femmes sont un peu plus nombreuses à en bénéficier (49 % contre 42 % chez les hommes).

Près de la moitié des étudiants boursiers (47 %) se situent à un échelon inférieur ou égal à 1 (soit un montant inférieur ou égal à 165 €). Le montant mensuel perçu par les boursiers est de **291 €** en moyenne.

Entre 2011 et 2014, la part des boursiers est passée de 41 % à 46 % (43 % en 2012). Il s'agirait d'une légère tendance à la hausse.

65 % des décohabitants perçoivent une aide au logement (APL, ALS...). Cette part reste constante depuis la dernière enquête, de même que son montant mensuel moyen, qui s'élève à **176 €**.

5 % des étudiants ont reçu une autre aide institutionnelle durant cette année : Fonds national d'aide d'urgence, bourse de mérite, bourse régionale, allocation familiale...

Aides de la famille

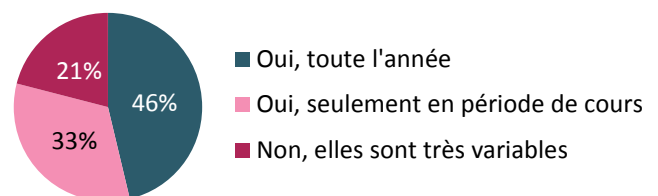
68 % des étudiants déclarent recevoir de l'argent de la part de leur famille.

Pour 46 % cet argent est versé pendant toute l'année universitaire, pour un tiers, seulement en période de cours, et 21 % le perçoivent de façon plus ponctuelle.

Finalement, **53 % de l'ensemble des étudiants reçoivent de l'argent de leur famille de façon régulière** (58 % pour les décohabitants).

Les hommes semblent davantage aidés (57 %) que les femmes (50 %).

La somme mensuelle reçue de la famille est en moyenne de **234 €**, médiane à 200 €. Elle varie selon le mode de logement, de 116 € pour les cohabitants à 285 € pour les décohabitants.



Temporalité des sommes versées par la famille

Par ailleurs, 16 % des étudiants font une déclaration de revenu seuls ou avec leur conjoint-e, indépendamment de leurs parents.

Activité rémunérée

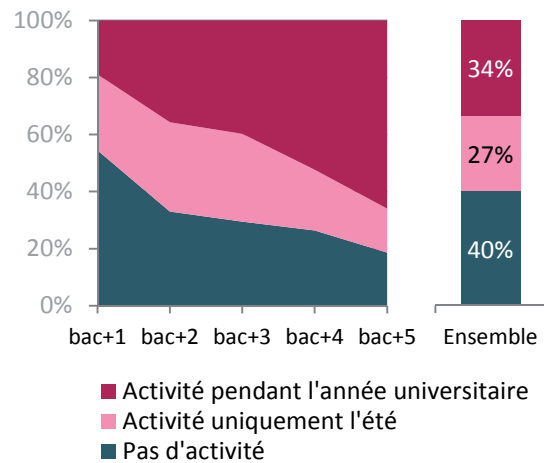
60 % des étudiants ont exercé une activité rémunérée depuis l'été précédant l'enquête (inclus) ; 40 % n'ont exercé aucune activité rémunérée.

27 % ont travaillé uniquement pendant l'été.

34 % ont exercé une activité rémunérée pendant l'année universitaire (que ce soit seulement pendant l'année ou bien pendant l'année et durant l'été 2013). Les filles sont davantage concernées (38 %) que les garçons (28 %). Cette activité est fortement corrélée au niveau d'études : 19 % des étudiants de niveau bac+1 travaillent pendant leur année universitaire contre 66 % des étudiants de niveau bac+5.

La décohabitation n'a pas d'incidence sur l'exercice d'une activité rémunérée, ni le fait de bénéficier d'une bourse d'état sur critères sociaux.

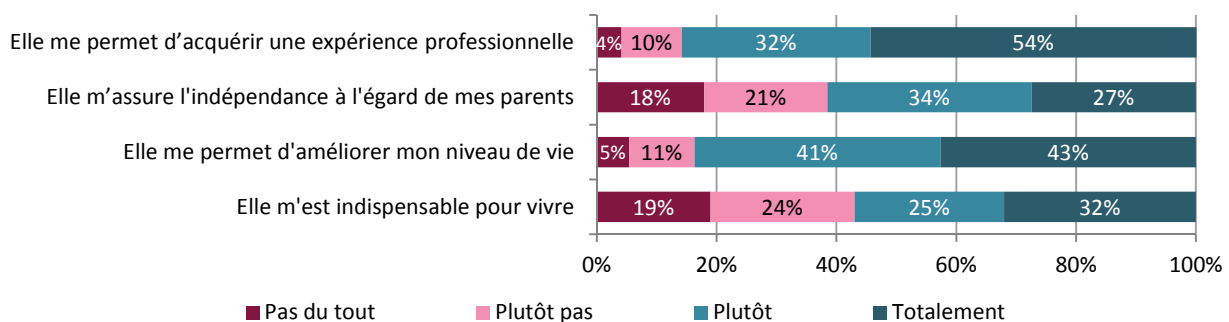
Parmi les boursiers en revanche, l'échelon de la bourse perçue semble en lien avec l'activité. Ainsi, 30 % des étudiants boursiers à l'échelon 0 n'ont aucune activité rémunérée, contre près de 55 % des étudiants boursiers à l'échelon 6 ou 7.



Exercice d'une activité rémunérée selon le niveau d'études

Par ailleurs, pour 29 % des étudiants exerçant une activité rémunérée, celle-ci est en lien avec les études : dont 10 % de stage ou alternance, ou encore 4 % d'internat ou externat dans les hôpitaux.

Pour les 71 % autres étudiants, l'activité n'est pas en lien avec les études. Employé de commerce est l'activité la plus pratiquée (citée par 27 % des étudiants). Viennent ensuite les activités de baby-sitting (22 %), d'animation (18 %), de cours particuliers (11 %) ou encore de manutention ou autre activité ouvrière (9 %).



Raisons de l'exercice de l'activité rémunérée

Une majorité d'étudiants travaille pour améliorer son niveau de vie (84 %), ou acquérir une expérience professionnelle (86 %). **Pour 57 %, l'activité exercée leur est indispensable pour vivre** et pour 62 %, elle permet l'indépendance par rapport à leurs parents.

Lorsqu'ils ont une activité rémunérée, ces étudiants ne sont que 30 % à disposer de la liberté d'aménager les horaires de travail. En revanche, 65 % d'entre eux trouvent que leur travail est compatible avec leurs études.

Pour les étudiants travaillant pendant l'année universitaire, le salaire moyen du mois précédant l'enquête est de **340 €**. Il est plus élevé chez les garçons (358 €) que chez les filles (328 €). Il est par ailleurs plus élevé pour les décohabitants (358 €) que pour les cohabitants (308 €). Le fait de bénéficier d'une bourse ne s'avère en revanche pas significativement en lien avec le salaire perçu.

Ensemble des ressources

Comme vu précédemment, les ressources des étudiants proviennent :

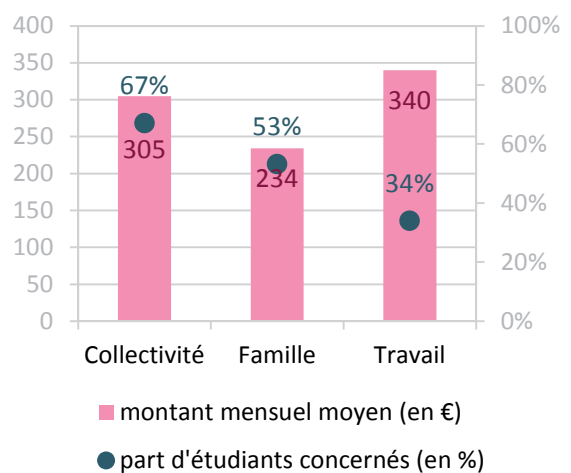
- des aides de la collectivité,
- de l'aide de la famille
- des revenus de l'activité salariée

Les étudiants percevant une aide de la collectivité ne sont pas forcément ceux qui gagnent de l'argent en travaillant ni ceux qui reçoivent une aide des parents. Les aides ne se cumulent pas toujours, et ne concernent chacune qu'une partie de la population. Ainsi deux tiers des étudiants perçoivent une ou plusieurs aides de la collectivité, 53 % bénéficient de l'aide financière de la famille et 34 % exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire.

En intégrant ces trois composantes du revenu, **un étudiant touche en moyenne 460 € par mois**.

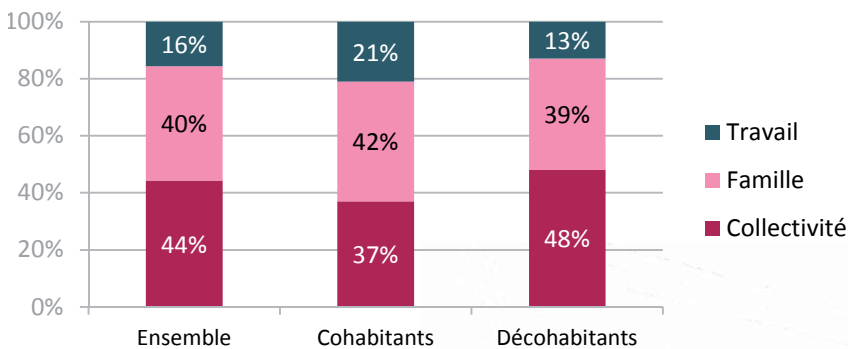
Cette moyenne varie en fonction du mode d'habitation. Les décohabitants disposent d'un revenu mensuel moyen de 546 € (292 € pour les cohabitants).

De même, plus le niveau d'études est élevé, plus le revenu de l'étudiant l'est également. En effet, les étudiants plus âgés travaillent davantage, les ressources augmentent alors malgré la diminution de l'aide parentale.



Résumé des trois types de ressources évoquées

Note de lecture : 67 % des étudiants reçoivent des aides de la collectivité. Pour eux, le montant de ces aides s'élève à 305 € par mois en moyenne.



Les aides de la collectivité représentent en moyenne 44 % des ressources globales de l'étudiant ; 40 % proviennent de l'aide de sa famille. Le travail est la composante bénéficiant des ressources les plus élevées mais il concerne aussi le moins d'étudiants, ainsi en moyenne les revenus issus de l'activité rémunérée représentent 16 % des ressources totales d'un étudiant.

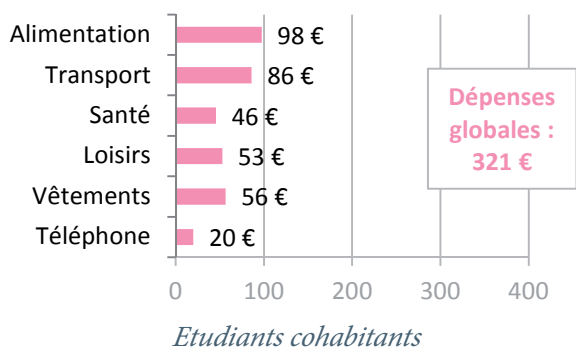
Cette répartition varie selon le mode de résidence. Les aides de la collectivité représentent en moyenne près de la moitié des ressources d'un étudiant décohabitant.

Répartition des 3 composantes des ressources selon le mode de résidence

Dépenses

Ces chiffres sont à manier avec précaution car le taux de réponse aux questions sur le montant des dépenses est plutôt faible, allant de 80 % pour le téléphone à 44 % pour la santé. Beaucoup d'étudiants semblent éprouver des difficultés à estimer ces montants mensualisés. On note cependant une relative stabilité dans les réponses par rapport à l'enquête précédente.

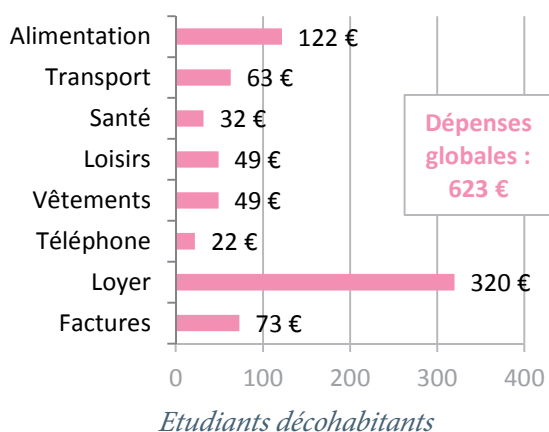
Montant des dépenses mensuelles courantes d'un étudiant par type de résidence (en euros)



Un étudiant dépense en moyenne 518 € par mois. Cette somme est très variable, elle est de **321 €** pour un étudiant cohabitant et de **623 €** pour un étudiant décohabitant.

Ces montants comptent les sommes dépensées directement par l'étudiant ainsi que les sommes dépensées pour lui par sa famille.

Le poste de dépense le plus important pour les cohabitants est celui de l'alimentation, il est en moyenne de 98 € par mois. Pour les étudiants décohabitants, il s'agit du loyer, s'élevant à 320 € par mois en moyenne.



Le loyer représente pour les décohabitants près de la moitié de l'ensemble de leurs dépenses (Cf graphique ci-dessous). Cette part n'est que de 4 % en moyenne pour les cohabitants, elle concerne les étudiants qui logent chez leurs parents avec contribution financière.

Les dépenses de transports sont plus importantes chez les cohabitants (86 €) que chez les décohabitants (63 €). La part du transport sur les dépenses globales est également plus forte, de 30 % pour les cohabitants à 9 % pour les décohabitants.

Répartition des dépenses mensuelles courantes d'un étudiant par type de résidence (en %)

